

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[139\\_Correspondance de Prosper Duvergier de Hauranne à François Guizot : 1834-1840](#)[Item](#)[Herry, le 4 novembre 1836, Prosper Duvergier de Hauranne à François Guizot](#)

## **Herry, le 4 novembre 1836, Prosper Duvergier de Hauranne à François Guizot**

**Auteurs : Duvergier de Hauranne, Prosper (1798-1881)**

### **Les folios**

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

### **Les mots clés**

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère de l'instruction publique \(France\)](#), [Politique \(France\)](#)

### **Relations entre les lettres**

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet. □

### **Présentation**

Date 1836-11-04

Genre Correspondance

Editeur de la fiche Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

### **Information générales**

Langue Français

Cote 13, 13 suite, AN : 163 MI 42 AP 139 Papiers Guizot Bobine Opérateur 22

Nature du document Lettre autographe

Support copie numérisée de microfilm

Etat général du document Bon

Localisation du document Archives Nationales (Paris)

### **Citer cette page**

Duvergier de Hauranne, Prosper (1798-1881), Herry, le 4 novembre 1836, Prosper Duvergier de Hauranne à François Guizot, 1836-11-04.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 24/11/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/5844>

## Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionHerry (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 11/12/2023 Dernière modification le 18/01/2024

---

13  
1

1  
Gery le 4 novembre 1826.

Ma en outre sans des tentatives de paix, au vu de  
 ces graves & libérations sans compter pour une troisième  
 affaire. Mais c'est le sort des ministres en France.  
 Vous a-t-on dit d'après vous savoir qu'en 1824, deux  
 hommes parvenus à travers les difficultés à jeter  
 à travers une grande & cette première note qui  
 depuis ce temps, marche de plus en plus. Non, aucun  
 objet est le sens de la charge catholique qui fut  
 survenue, et pour vous le ministre protestant, et  
 d'ailleurs, comme le bon coup de main qui vous  
 avait encouragé à tout jeter. Mais à 15 j'ai pu  
 & d'accord un autre ministre dont je n'ai rien à dire  
 & à vous que par suite de toutes ces contractions  
 dans le midi. Et retourne et même l'indique  
 au peu de l'union des catholiques et des protestants  
 dans la ville de Bourges. Quelle ville antique  
 & d'ailleurs, se dit-il, et un jour avec l'union, les  
 protestants sachant le cas, dans la rue, et les  
 catholiques ne sachent. Or, pour de telles  
 cette faiblesse harmonie le ministre protestant  
 a imaginé de séparer le sursis de l'union  
 religieux et d'avoir deux écoles au sein d'une  
 sous le habitant notable de ce pays, même  
 pour les protestants, soient avec un vif élan  
 un projet qui se tend de voir nous qu'à  
 diviser la population en deux camps  
 et à faire naître à l'occasion des querelles  
 et des haines qui jusqu'ici ont été évitées.

10

M. de Latahi (c'est le nom de son ministre) va  
son train et déclare le protestant qui se souvient  
pas en même de leur religion. Son concubine qui est  
est singulier que le journaliste le soit aussi depuis  
depuis 8 ans, et qu'un ministre protestant tienne  
presque le même langage que tenait autre  
l'archevêque de Bourges.

10  
ce que je vous demande maintenant c'est à  
M. de Latahi l'adresse au ministre de l'instruction  
publique, de le débarrasser de son projet de  
de l'encourager. D'après le rapport de  
parlé vivement à cet égard et la, je crois,  
c'est-à-dire. Je sais que ces choses générales vous aiment  
par les écoles mixtes. Mais il n'y a pas de principe  
absolu, et quand une école mixte réussit  
autrement bien que la nôtre il faut la garder  
de la détenir. à l'avenir dans l'état des  
affaires, la séparation de l'empire amènerait  
presque inévitablement une scission parmi les  
provinces. C'est ce qu'il faut éviter à tout prix.

Quelle ridicule équipée que celle de petit  
Bonaparte avec son habit vert, ses bottes  
à l'égyptienne & son petit chapeau! Je vous  
suppose d'abord qu'il venait à jouir  
avec les républicains, se contentant de son consulat  
à vie. Mais point. C'est l'empire qu'il  
lui faut, son empire que l'empire. Et on  
dit pourquoi ne venait-on pas l'empereur  
quand on rappelle Bonaparte, et qu'on  
a le bon sens de porter un petit chapeau,

Sur votre à l'empereur de ce habit vert. Il est dit en  
 français par ce que quelques Bonapartistes visés, l'empereur  
 est complètement pour eux et il doit être au milieu de  
 bien prouvé qu'en se plaçant le parti républicain et  
 le seul qui puisse son pouvoir. mais qu'attend  
 son parti de votre castif ? Il a, à ma suite  
 une grande difficulté. Sur tout vous avez le  
 précédent de la Duchesse de Berry qui sont  
 un jugement bien difficile. mais, de l'autre, repro-  
 cher à son lui-même un précédent pour  
 leur ? qu'il ne faut pas encourager. Et puis  
 quel tribunal jugera ? le jury ? le serait un  
 acquittement presque certain qu'on les avait accusés  
 malgré les lois de l'empire et rappelle l'indignité  
 dont on a été envers la Duchesse de Berry.  
 la chambre de Paris ? Elle condamnerait-elle  
 probablement, mais à quel prix et après  
 quels débats ? Le verdict si vous pouvez mettre  
 quelque chose qui soit à jeun par les de  
 cause sans permettre particulièrement l'impunité à  
 un précédent plus de son à venir si vous  
 le plus sage parti.

Sur votre projet présenté à la Chambre et  
 sur ce qui me paraît vraiment satisfaisant  
 cela de la Chambre. Si l'autre projet dans  
 son étendue de l'appeler l'arrêt et permet d'appréhender  
 être considéré comme une réparation. Cependant  
 c'est la loi si nécessaire quelle qu'elle soit, et  
 au moins, de l'arranger à tout prix, et d'avoir  
 l'air content même quand on ne l'est pas.  
 Quant à l'empereur, je laisse à penser en certain

10

Sur le langage des journaux, nous avons eu beaucoup  
et malheureusement. Vous êtes bien plus forts quand  
vous le laissez à l'écart que le temps des discours  
indirects et sans force, et qui se font dissimulés  
et subtils ou se terminent à l'insu, quand, au  
même temps, vous voyez dans l'insurrection de  
la France et la proclamation de la constitution  
de 1812 un événement sans gravité pour changer  
de fond en comble l'état de la question. Mais  
aujourd'hui, entre votre langage et celui de  
M. Thiers, il n'y a plus guère qu'une différence  
celle de la forme de la langue étrangère, ou  
croyez-vous que ce soit bien son terrain? croyez-  
vous que lorsqu'il s'agit de poser entre une  
coopération de 6000 hommes et une coopération  
de 15000 vous ayez raison devant le tribunal?  
Je n'ai douté un peu, je l'avoue, et j'ai vu même  
la manière nette et franche dont vous posez devant  
la question. Je ne dis pas qu'il fallait aller  
jusqu'à réclamer le qui est libre et de la date.  
Mais tout en le laissant, on pouvait amener  
le langage des premiers jours et continuer à  
remettre le pays en un état de réaction véritablement  
votre marche. Le sept, peut-être, aura son  
pour le agir autrement. Je sais que j'ignore  
le tout un sentiment subtil qui me se pose  
que je vous en remercie. Je n'ai, d'ailleurs,  
tout lieu de penser qu'avant de vous le dire  
de l'époque sera tel que votre langage sera  
sera imperceptiblement dicté par les événements. Je n'en

13 suite

3

Je vous prie de me adresser à ce sujet  
le tout par votre lettre du 12 courant à ce que je  
suffise certainement à ce  
effet qu'il pourra produire sur la chambre. Surtout  
qui la entend plusieurs fois dans le conseil et  
qu'il est indispensable sur ce sujet.

Je suis approuvé avec un bon et plaisir que vous  
continuez à vous en tenir bon harmonie avec  
moi. Quelle part vous a faite en passant  
la Providence. Je suis sûr d'être simplement sur la  
sage et moi s'arrangeront pour être allés avec  
vous en ce qui concerne la chambre. Sans l'état  
actuel de l'entreprise, il est clair que si vous tombez  
à terre avec vous. Je suis sûr de garantir l'ordre  
et la tranquillité.

Adieu, mon cher Monsieur, je suis  
votre fidèle et dévoué serviteur à la fois

Fait à votre service

F. G.

C'est probable que j'aurai, sur ce point, à  
invoyer votre appui auprès de M. Pélissier  
pour un juge de Commerce que je désire  
faire passer à Bourges. C'est, ainsi que je  
vous l'expliquerai en temps et lieu, un  
affaire assez importante pour moi.

P.S. Je vous prie de m'adresser les journaux qui m'arrivent que vous vous en  
serez pour l'usage. Surtout à ce que je sois au courant. Cependant

je crains beaucoup un acquiescement et l'on voit à Paris, entre vous  
le président de la Chambre de Bourgogne, quant à la chambre des  
Paris, je crains que vous ne soyez pas d'accord.

Paris

Adrien Guizot

à la chambre  
de Bourgogne

10

